

Reçu le 10.06.21

Pierre Frey  
22, rue de l'Abbaye  
1350 ORBE

Ville de Lausanne  
Commission des pétitions du Conseil communal  
Pour adresse :  
Bureau du conseil communal  
3, Place de l'hôtel de Ville

1003 Lausanne,

Ce 07.06.2021

A qui de droit,  
Mesdames et Messieurs,

Veillez trouver en annexe une pétition revêtue de 8 signatures de personnes motivées, documentées et très engagées sur l'argument développé. La pétition comprend en annexe un « *Mémoire sur la gestion des ports lausannois et des amarrages* » qui se propose d'apporter une réflexion d'ensemble sur les problèmes posés et qui de l'avis des pétitionnaires n'ont pas été abordés dans leur globalité.

L'esprit de la présente pétition n'est pas de formuler une « réclamation », mais de proposer de reprendre le problème à la base.

Elle insiste avant tout sur la nécessité de mettre cette politique en conformité avec la Constitution cantonale et les objectifs de la législature.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos sentiments distingués.

Pierre Frey   
Historien de l'art  
Prof. honoraire EPFL

Annexe : Un mémoire, 2 p. et 6 formulaires de signature avec au total 8 signatures.

Sujet : projets d'aménagement du port d'Ouchy.

Constatant que dans son principe le projet présenté au public :

- gère les amarrages dans le port par l'optimisation des places, comme un parking
- encourage ainsi la prolifération de petites embarcations à moteur thermique
- encourage leur entreposage à l'eau qui nécessite des peintures anti-fouling toxiques
- décourage la pratique du dériveur à voile (les places qui leur étaient réservées sont remplacées par des places de parc payantes)
- complique la pratique de l'aviron

Les signataires de la présente pétition invitent le Conseil communal à reprendre fondamentalement l'étude de ce dossier et à faire en sorte que les projets de gestion du port soient mis en conformité :

- avec les principes énoncés dans l'art. 6 alinéas C et D de la constitution cantonale vaudoise (préservation des bases physiques de la vie et conservation durable des ressources)
- correspondent aux énoncés du programme de législature 2016-2021 qui met l'environnement au centre de ses priorités.

Les signataires joignent en annexe un « mémoire » rédigé par Pierre Frey, professeur émérite de la faculté Environnement naturel et construit de l'EPFL. Ce mémoire liste et articule de façon détaillée les problèmes qu'il y aurait lieu d'aborder.

Mai 2021  
Signatures :



*Jean-Claude ESTRUCH*

*29 mars 1944*

*Av. Montchoisi 8 1006 LAUSANNE*

Sujet : projets d'aménagement du port d'Ouchy.

Constatant que dans son principe le projet présenté au public :

- gère les amarrages dans le port par l'optimisation des places, comme un parking
- encourage ainsi la prolifération de petites embarcations à moteur thermique
- encourage leur entreposage à l'eau qui nécessite des peintures anti-fouling toxiques
- décourage la pratique du dériveur à voile (les places qui leur étaient réservées sont remplacées par des places de parc payantes)
- complique la pratique de l'aviron

Les signataires de la présente pétition invitent le Conseil communal à reprendre fondamentalement l'étude de ce dossier et à faire en sorte que les projets de gestion du port soient mis en conformité :

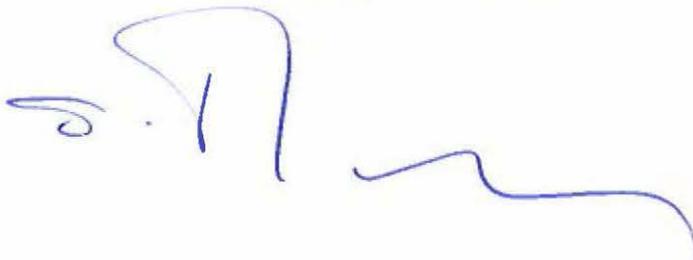
- avec les principes énoncés dans l'art. 6 alinéas C et D de la constitution cantonale vaudoise (préservation des bases physiques de la vie et conservation durable des ressources)
- correspondent aux énoncés du programme de législature 2016-2021 qui met l'environnement au centre de ses priorités.

Les signataires joignent en annexe un « mémoire » rédigé par Pierre Frey, professeur émérite de la faculté Environnement naturel et construit de l'EPFL. Ce mémoire liste et articule de façon détaillée les problèmes qu'il y aurait lieu d'aborder.

Mai 2021

Signatures :

Gilles Favre  
19 ch. Beau-Site  
1004 Lausanne



Sujet : projets d'aménagement du port d'Ouchy.

Constatant que dans son principe le projet présenté au public :

- gère les amarrages dans le port par l'optimisation des places, comme un parking
- encourage ainsi la prolifération de petites embarcations à moteur thermique
- encourage leur entreposage à l'eau qui nécessite des peintures anti-fouling toxiques
- décourage la pratique du dériveur à voile (les places qui leur étaient réservées sont remplacées par des places de parc payantes)
- complique la pratique de l'aviron

Les signataires de la présente pétition invitent le Conseil communal à reprendre fondamentalement l'étude de ce dossier et à faire en sorte que les projets de gestion du port soient mis en conformité :

- avec les principes énoncés dans l'art. 6 alinéas C et D de la constitution cantonale vaudoise (préservation des bases physiques de la vie et conservation durable des ressources)
- correspondent aux énoncés du programme de législature 2016-2021 qui met l'environnement au centre de ses priorités.

Les signataires joignent en annexe un « mémoire » rédigé par Pierre Frey, professeur émérite de la faculté Environnement naturel et construit de l'EPFL. Ce mémoire liste et articule de façon détaillée les problèmes qu'il y aurait lieu d'aborder.

Mai 2021

Nom	Prénom	Adresse	Signature
FREY	PIERRE	22, r. de l'Abbaye 1350 ORBE	

Sujet : projets d'aménagement du port d'Ouchy.

Constatant que dans son principe le projet présenté au public :

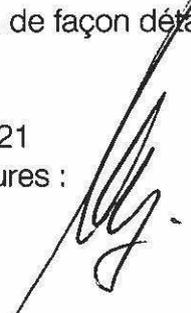
- gère les amarrages dans le port par l'optimisation des places, comme un parking
- encourage ainsi la prolifération de petites embarcations à moteur thermique
- encourage leur entreposage à l'eau qui nécessite des peintures anti-fouling toxiques
- décourage la pratique du dériveur à voile (les places qui leur étaient réservées sont remplacées par des places de parc payantes)
- complique la pratique de l'aviron

Les signataires de la présente pétition invitent le Conseil communal à reprendre fondamentalement l'étude de ce dossier et à faire en sorte que les projets de gestion du port soient mis en conformité :

- avec les principes énoncés dans l'art. 6 alinéas C et D de la constitution cantonale vaudoise (préservation des bases physiques de la vie et conservation durable des ressources)
- correspondent aux énoncés du programme de législature 2016-2021 qui met l'environnement au centre de ses priorités.

Les signataires joignent en annexe un « mémoire » rédigé par Pierre Frey, professeur émérite de la faculté Environnement naturel et construit de l'EPFL. Ce mémoire liste et articule de façon détaillée les problèmes qu'il y aurait lieu d'aborder.

Mai 2021  
Signatures :



NICOLAS FREY

9 Rue du Midi  
1003 Lausanne



SITA SUGATI

idem

Sujet : projets d'aménagement du port d'Ouchy.

Constatant que dans son principe le projet présenté au public :

- gère les amarrages dans le port par l'optimisation des places, comme un parking
- encourage ainsi la prolifération de petites embarcations à moteur thermique
- encourage leur entreposage à l'eau qui nécessite des peintures anti-fouling toxiques
- décourage la pratique du dériveur à voile (les places qui leur étaient réservées sont remplacées par des places de parc payantes)
- complique la pratique de l'aviron

Les signataires de la présente pétition invitent le Conseil communal à reprendre fondamentalement l'étude de ce dossier et à faire en sorte que les projets de gestion du port soient mis en conformité :

- avec les principes énoncés dans l'art. 6 alinéas C et D de la constitution cantonale vaudoise (préservation des bases physiques de la vie et conservation durable des ressources)
- correspondent aux énoncés du programme de législature 2016-2021 qui met l'environnement au centre de ses priorités.

Les signataires joignent en annexe un « mémoire » rédigé par Pierre Frey, professeur émérite de la faculté Environnement naturel et construit de l'EPFL. Ce mémoire liste et articule de façon détaillée les problèmes qu'il y aurait lieu d'aborder.

Mai 2021  
Signatures :



HURET JEAN-PIERRE 5-03-1945  
AV. DE L'ELYSEE 27.  
1006 LAUSANNE.

Sujet : projets d'aménagement du port d'Ouchy.

Constatant que dans son principe le projet présenté au public :

- gère les amarrages dans le port par l'optimisation des places, comme un parking
- encourage ainsi la prolifération de petites embarcations à moteur thermique
- encourage leur entreposage à l'eau qui nécessite des peintures anti-fouling toxiques
- décourage la pratique du dériveur à voile (les places qui leur étaient réservées sont remplacées par des places de parc payantes)
- complique la pratique de l'aviron

Les signataires de la présente pétition invitent le Conseil communal à reprendre fondamentalement l'étude de ce dossier et à faire en sorte que les projets de gestion du port soient mis en conformité :

- avec les principes énoncés dans l'art. 6 alinéas C et D de la constitution cantonale vaudoise (préservation des bases physiques de la vie et conservation durable des ressources)
- correspondent aux énoncés du programme de législature 2016-2021 qui met l'environnement au centre de ses priorités.

Les signataires joignent en annexe un « mémoire » rédigé par Pierre Frey, professeur émérite de la faculté Environnement naturel et construit de l'EPFL. Ce mémoire liste et articule de façon détaillée les problèmes qu'il y aurait lieu d'aborder.

Mai 2021

Nom	Prénom	Adresse	Signature
Degini	Suzanne	Mou-Repas 30 1005 Lausanne	Degini
Maximilien	Raymond	Mou-Repas 30 1005 Lausanne	Maximilien

Mémoire sur la gestion des ports lausannois et des amarrages.

Les réflexions ci-dessous se fondent sur un double parcours de navigateur, de restaurateur de bateaux en bois et d'enseignant universitaire. Dans cette dernière fonction, j'ai eu l'occasion il y a quelques années d'animer un enseignement transversal entre élèves en génie civil, en génie de l'environnement et en architecture sur les rives du Lac Léman. J'en ai tiré des éléments de réflexion. La restauration de mon cotre Don Ranudo II a été récompensée en 2013 par le prix du Patrimoine lémanique.

La gestion des ports de Lausanne doit faire prochainement l'objet d'un préavis au Conseil communal et les élus auront à en débattre. A mon sens, l'analyse produite sous-estime de nombreux phénomènes, soit en particulier :

- 1) l'opinion suivant laquelle « on » manque de places de port est répandue, mais peu analysée. L'impact de ces places à l'eau, ainsi que leur coût effectif est peu étudié. Or il se trouve par exemple que l'amarrage dans l'eau de nombreuses petites unités à moteur occasionne des coûts fixes par poste (chaîne, boucle etc.), un coût écologique élevé (fuites d'huile occasionnelles, dissolution des peintures toxiques anti-fouling) pour un rendement extrêmement faible (quelques heures par an). Le prix, bas de petites places d'amarrage induit à mon avis une distorsion de concurrence au détriment de la possibilité d'exploiter un « dry dock ». Une telle solution est dite « impossible » par manque de place, le fait est qu'elle n'a jamais été envisagée et qu'elle est possible sans augmenter les surfaces déjà asphaltées ou bétonnées sur le site de Vidy.

Un « dry-dock » pourrait être créé et confié à une entreprise privée en fermage. Aussitôt que la tarification des places à l'eau est calculée par poste (forfait de base) + au pro rata de la surface occupée, les chances d'un concurrent prestataire de service à sec deviennent économiquement plus réalistes. Les bateaux stockés à sec, n'ont plus besoin de peintures anti-fouling, font des économies de produits de nettoyage. Partout dans le monde, ce dispositif fonctionne avec souvent des services 24/365. Certains sont même entièrement automatiques.

**Dans l'état actuel, celles et ceux qui disent que le port est géré « comme un parking » n'ont pas tort. La ville, par sa politique de tarifs, subventionne de facto un énorme parc de petits bateaux très polluants. C'est incohérent et choquant si l'on considère les efforts consentis pour diminuer l'impact du transport auto-mobile. En l'état, la Ville favorise largement sur l'eau ce qu'elle combat résolument sur terre. Cette politique contrevient à l'esprit et à la lettre de l'article 6 de la Constitution vaudoise et aux objectifs de législation de la Municipalité.**

- 2) A l'origine, soit après l'Exposition nationale de 1964, les ports de Vidy et d'Ouchy ont été équipés de plans inclinés et de places à terre pour les dérivateurs. Depuis quelques années, la Ville s'emploie à éloigner les dérivateurs d'Ouchy et reloue les places qui leur avait été dédiées pour y mettre des voitures ! Alors que dans un rayon de 300m, il existe 3 importants parkings publics.

A Vidy, mon fils Nicolas y a un Fireball, la pratique du dériveur est pour ainsi dire impossible tant il est vrai qu'en Vaudaire aussi bien qu'en Vent d'ouest il est presque impossible de tirer les bords nécessaires pour entrer ou pour sortir du port. A Ouchy par contre, la manœuvre dans le port est possible pour les dériveurs, en effet, l'entrée et la sortie sont possibles même par forts vents.

**La politique consistant à regrouper les dériveurs à Vidy est un non-sens au point de vue de la pratique de la voile, elle prive en outre le public du plaisir d'observer l'évolution des bateaux dans le bassin.**

- 3) L'idée maîtresse du projet de transformation du port d'Ouchy serait officiellement de rendre au public la « vue sur le plan d'eau ». C'est une réponse saugrenue à un problème mal posé. En effet, au fil des ans, on a permis l'amarrage de nombreux gros bateaux à moteur le long du quai des Savoyards. Ils ferment le paysage et c'est regrettable.

**Il se pose à mon sens une question d'image et de cohérence. Le port de Lausanne, ville olympique, veut vider son « quai d'honneur », alors qu'il a bon nombre d'unités à voile, qui même à l'amarre lui procurent une fort belle carte de visite sportive et touristique. Avec d'autres, je l'ai expérimenté pendant près de 30 ans. Naviguant un 6mji en bois, effectuant toutes les entrées-sorties à la voile par tous les temps et ayant été photographié d'innombrables fois.**

- 4) A l'est de l'ancien port, la ville permet l'existence d'un plan d'eau réservé au ski-nautique. Ce faisant, elle favorise une pratique polluante, bruyante, ultra-minoritaire, mais surtout elle empêche des pratiques douces comme le « Stand up paddle board » et l'aviron qui auraient sur cette partie de plan d'eau protégé en vent d'ouest, une possibilité pratique de s'exercer sans entrer en conflit avec les unités de la Compagnie de navigation.

**Au lieu d'analyser de manière rationnelle le potentiel du Quai d'Ouchy, on livre le plan d'eau à une seule pratique ringarde et on bricole dans le vieux port des plat-formes de bain. Ce faisant, on se prive littéralement d'une formidable opportunité de « rendre à la population lausannoise » l'accès au lac.**

**La rénovation des ports d'Ouchy et de Vidy constitue une opportunité sans précédent de faire des choix décisifs tendant :**

- à favoriser résolument la navigation sportive à voile
- décourager l'acquisition et l'entretien de bateaux à moteurs thermiques
- libérer les places inutilement accaparées « à l'eau » par de petites unités et ainsi démocratiser la pratique de la voile.

**Une politique de « discrimination positive » en faveur des activités nautiques « douces » et l'amarrage de voiliers serait en cohérence avec l'image sportive-olympique et avec les objectifs environnementaux de l'administration.**

Pierre Frey, juin 2021

